

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 08/09/2025
et publié ou notifié
le 08/09/2025

COMMUNE D'AISSY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 05 septembre 2025

Date de la convocation: 29/08/2025

Membres en exercice : 10 *L'an deux mille vingt-cinq et le cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT*

Présents : 9 **Présents :** Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT, Christian FRANÇOIS, Hervé MEUGNOT, Nicolas DEZE

Votants : 10

Pour : 10 **Représentés :**

Contre : 0 **Excusée :** Thérèse BURGRAF

Abstentions : 0 **Absents :**

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Demande subvention DETR (jeux, dalle, massifs et clôture) - 2025_54

Pour la réalisation d'une aire de jeux une subvention peut-être accordée par la préfecture de l'Yonne. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ESTIME les travaux pour un montant de 17 139.00 € HT soit 20 566.80 € TTC (jeux, dalle, massifs et clôture grillage).

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2025 d'un montant de 30 % du montant HT estimé des travaux demandée auprès du Préfecture.

ETABLIT le plan de financement suivant :

	MONTANT HT	MONTANT TTC
Part commune		8 568.80 €
Subvention DETR 30 %	5 142.00 €	
Subvention "Villages de l'Yonne" au Pacte Territoire 40 % (jeux, masifs, béton et grillage)	6 856.00 €	
Coût total des travaux	17 139 €	20 566.80 €

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Dépôt SOUS PREFECTURE D'AVALLON
Date de réception de l'AR: 08/09/2025
089-218900041-20250905-2025_54-DE

*La secrétaire de
séance -
M. F. Murat*

Le Maire,
Olivier MURAT

